APRÈS ART. 9 N° CE212

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - $(\mathrm{N}^\circ$ 443)

AMENDEMENT

N º CE212

présenté par M. Batut, M. Lamirault, M. Vojetta, M. Ledoux et M. Travert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.